

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2015

Agence

Nationale

Anti

Dopage



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ANAD

- Conseil administratif
- Conseil scientifique
- Comités de discipline
- Comité vétérinaire

Gestion Administrative

- Ressources financières
- Ressources humaines

III. PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE ANTIDOPAGE

1. Volet Législatif

2. Volet Education et Prévention

- Actions auprès des Fédérations et autres Instances Sportives
- Tournoi pour un sport propre
- Communication et Médiatisation

3. Volet Contrôle

- Bilan des contrôles
- AUT
- Equipes de contrôle

4. Volet Coopération et Recherche

i. Coopération et Partenariat à niveau National

- ANAD/Santé Publique
- ANAD/Douanes
- ANAD/ Commissariats Régionaux de la Jeunesse et des Sports

ii. Coopération et Partenariat à niveau International

- AMA
- ORAD
- UNESCO

IV. PERSPECTIVES

II – L'AGENCE NATIONALE ANTI DOPAGE "ANAD"

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de nouvelles procédures de travail en conformité avec la réglementation tunisienne et plus particulièrement avec les spécificités législatives en rapport avec les missions de l'Agence.

En effet, sur les plans contrôle et analyses comme sur le volet de la prévention cette année a été marquée par un véritable décollage du point de vue productivité, rendement et qualité du travail.

Le programme national de lutte contre le dopage a pris les proportions en rapport avec les potentialités humaines et financières de l'Agence et s'est voulu de plus en plus proche de nos capacités intrinsèques, bien qu'il soit possible de mieux rentabiliser notre institution dans l'avenir, notamment au niveau de la prévention et de l'éducation.

Il est bien évident que nous avons connu au cours de cette année et continuons à rencontrer au cours de la mise en place de notre programme nationale les mêmes contraintes que par le passé, vu que certaines sont à caractère structurelles :

- vacance du poste de Secrétaire Général depuis Aout 2014,
- la complexité des procédures administratives dans la gestion des contrats des Agents de contrôle, des escortes et des médecins vétérinaires préleveurs qui comptent la ressource humaine clef dans la réalisation des contrôles du dopage dans le sport et dans les courses de chevaux,
- des délais relativement longs dans le paiement des factures des analyses effectuées par les Laboratoires étrangers de contrôle du dopage.
- le non disponibilité d'une voiture de service mieux adaptée à nos besoins et au caractère de nos déplacements pour assurer les campagnes de sensibilisation et de prévention du dopage dans les régions,
- L'effectif insuffisant de l'Agence rend difficile la réponse à un programme éducatif et d'information en rapport avec nos ambitions.

- Une répartition disharmonieuse de nos contrôleurs du dopage à travers le pays en plus d'une insuffisance relative de nos capacités de contrôle au vue des capacités financières et humaines.

Malgré toutes les difficultés, l'Agence se devra de trouver rapidement des solutions possibles pour améliorer son rendement et notamment sa visibilité pour que le message «**POUR UN SPORT PROPRE**» soit désormais mieux ancré dans l'esprit de nos jeunes et de nos sportifs dans toutes les régions et dans toutes les disciplines.

Pour aboutir aux buts qu'ils lui sont attribués, notre programme national de lutte contre le dopage doit trouver rigueur dans ces quatre volets :

1- **Législation** : la Tunisie a approuvé, par la loi n° 2006-61 du 28 octobre 2006, la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris le 19 octobre 2005 lors de la 33^{ème} session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO). De même, la Tunisie a approuvé en juillet 2003 la convention européenne antidopage.

2- **Contrôle** : le dopage est un phénomène largement médiatisé qui choque régulièrement l'opinion publique et laisse planer le doute sur toute performance sportive, ainsi tout athlète a l'obligation de se soumettre au contrôle anti-dopage afin de détecter tout usage de substances ou procédés dopants. A l'échelle nationale, l'Etat s'est totalement impliqué avec l'agence dans la mise en place d'un programme de contrôle des athlètes (des élites nationales) depuis 1991 grâce à une coopération avec le laboratoire de Paris.

En septembre 2001, notre pays s'est doté de son propre laboratoire de contrôle, accrédité CIO et AMA (parmi 33 laboratoires dans le monde).

3- **Prévention : éducation et sensibilisation** : afin d'inculquer une culture antidopage et de chercher des alternatives au dopage, l'Agence Nationale Antidopage, en collaboration avec les différentes instances (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique, le Ministère de l'Education, le Comité National Olympique, ONG...) a conçu un plan spécifique de prévention visant l'éducation, et la sensibilisation

des jeunes scolarisés, des jeunes sportifs, ainsi que leurs entourages, contre l'usage du dopage.

Ce plan d'action comporte, entre autres les axes suivants : la prévention par l'éducation, la sensibilisation, la communication, l'information et la diffusion.

Concrètement des journées de sensibilisation au sein des lycées, collèges et universités ainsi que le lancement d'un concours national au sein des lycées et collèges dans toute la république.

4- Coopération, échange mutuel d'expériences et recherche : Dans le but de promouvoir et élargir la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage, l'ANAD milite pour renforcer la coopération avec les différentes instances sportives nationales (Fédérations sportives...) et internationales (fédérations, NADO...), les différentes structures gouvernementales ou ONG ainsi que l'UNESCO qui sont intéressés par la lutte antidopage.

Par ailleurs, la Tunisie est ouverte, à travers l'Agence Nationale Antidopage, à toute forme de coopération avec les pays voisins maghrébins, africains, arabes ou européens, et ce dans les domaines de la formation, du contrôle et/ou de la recherche.

Très tôt, la Tunisie a été impliquée dans tous les processus de coopération internationale concernant la lutte contre le dopage. En effet, notre pays est :

- Signataire de la Charte Arabe contre le dopage.
- Le troisième pays non européen, après l'Australie et le Canada, à adhérer au sein de la Convention Antidopage du Conseil de l'Europe.
- Signataire du texte de Moscou nous engageant totalement dans le processus de mise en place du Code Mondial Antidopage,
- Signataire des textes de Copenhague
- Signataire de la convention de l'UNESCO.



III – MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ANAD

L'Agence Nationale Antidopage est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, soumis à la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son organisation et son fonctionnement sont définis Par le décret n° 2008-103 du 16 janvier 2008.

L'ANAD représente l'unique interlocuteur officiel auprès des laboratoires d'analyse internationalement agréés et auprès des structures et instances sportives nationales et internationales en ce qui concerne la lutte contre le dopage dans le sport.

Bien que la première préoccupation de l'ANAD soit d'aboutir "**POUR UN SPORT PROPRE**" sa mission de lutte est beaucoup plus large pour toucher aussi bien le sport que les autres domaines tels que les espaces privés de sport, la consommation des compléments alimentaires et les courses de chevaux pour ainsi dire "**NON AU DOPAGE**" là où il peut se trouver.

Pour pouvoir agir en ce sens et aboutir à ses fins, l'ANAD est dotée de plusieurs missions comme expliqué ci-dessous.

1. RAPPEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'ANAD :

Conformément à la loi n°2007-54 du 8 août 2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport, l'Agence effectue les missions et les prérogatives suivantes :

- fixer les modalités et les moyens de prévention contre l'usage des substances interdites dans tous les espaces sportifs et les établissements éducatifs et de formation.
- fixer et exécuter le programme national annuel de contrôle antidopage après son approbation par le ministre chargé du sport.
- fixer et exécuter le programme de formation des équipes de contrôle et l'octroi des attestations de fin de formation et d'habilitation à exercer le contrôle. Ces dernières sont fixées par décret.

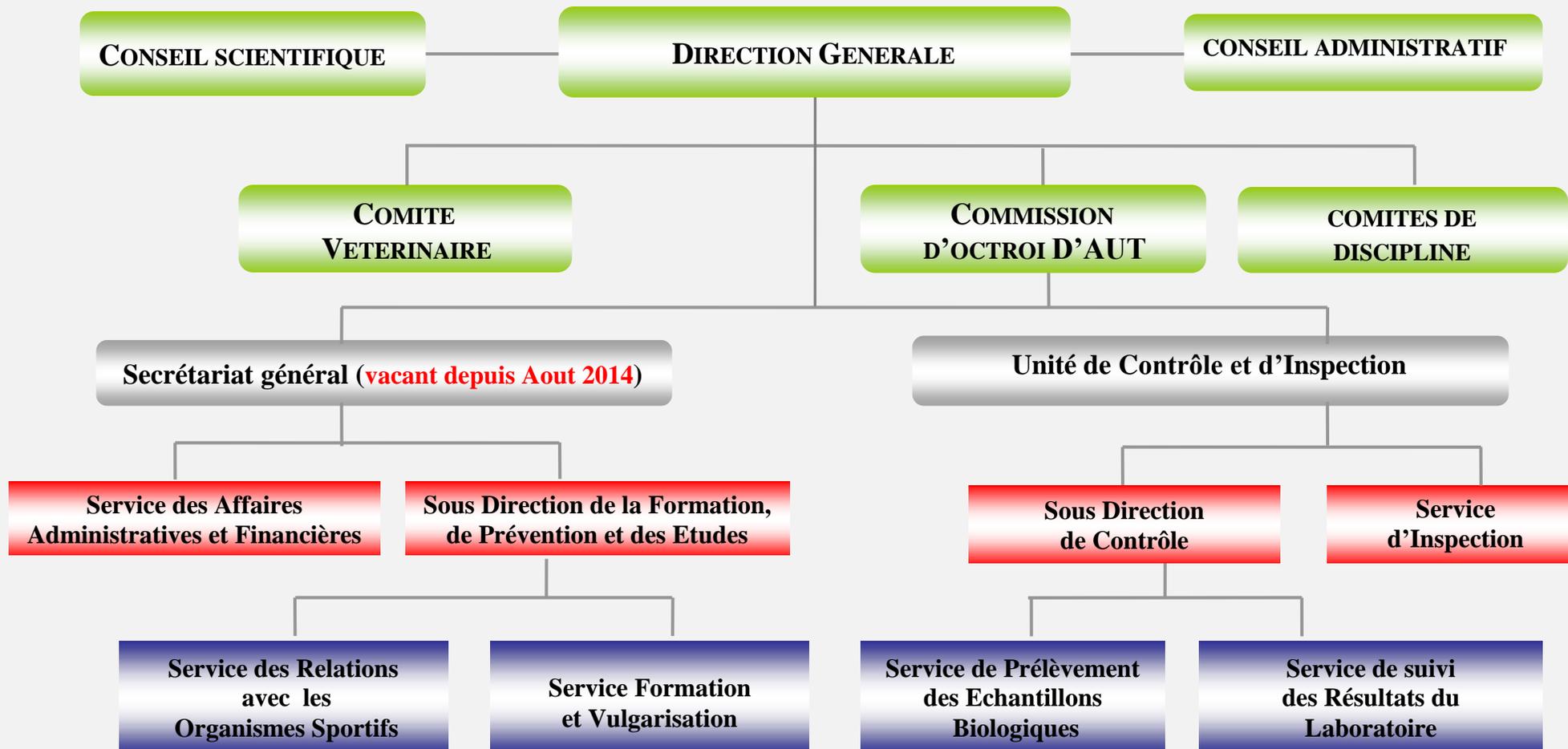
- participer à la promotion de la recherche scientifique dans le cadre de la prévention du dopage et le développement des modalités et des méthodes de son dépistage.
- émettre les avis sur tous les textes réglementaires relatifs à la lutte contre le dopage et toute autre question ayant trait.
- assurer le suivi des résultats des analyses des échantillons et le suivi des procédures de confirmation de résultats en cas de nécessité,
- statuer sur les demandes d'octroi d'autorisations d'usage des substances ou méthodes interdites pour des fins thérapeutiques.
- veiller au respect des règles et procédures disciplinaires relatives à la lutte contre le dopage par les fédérations sportives et l'instance chargée de l'organisation des courses de chevaux et se substituer à eux dans les cas prévus par la présente loi.
- prendre en charge tous les dossiers disciplinaires liés au dopage enregistrés lors des manifestations sportives organisées par les privés et dûment autorisées ou dans des espaces sportifs privés créés conformément à la législation en vigueur et n'obéissant pas au cadre disciplinaire des fédérations sportives ni à celui de l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux.
- élaborer un rapport annuel des activités et le présenter au conseil supérieur du sport et de l'éducation physique.



2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE EN 2015

ORGANIGRAMME

(Décret n°2008-103 du 16 janvier 2008 fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale Anti Dopage tel que modifié et complété par le décret n° 2010-829 du 20/04/2010)



LE CONSEIL ADMINISTRATIF :

Le conseil administratif assiste la direction générale de l'ANAD dans ses fonctions et donne son avis sur :

- le projet du budget et le compte financier,
- les marchés publics et les conventions,
- les acquisitions, aliénations, échanges, acceptation des dons et legs...
- Toute autre question relative à la gestion et au fonctionnement de l'agence

A/ Composition :

Le conseil administratif se compose d'au moins 7 membres nommés par arrêté du ministère chargé des Sports sur proposition des ministères concernés pour un mandat de deux ans :

Président : Directeur Général de l'ANAD

Membres :

- 1 représentant du premier ministre.
- 1 représentant du ministère de l'intérieur.
- 1 représentant du ministère de la justice.
- 1 représentant du ministère de finance.
- 1 représentant du ministère de la jeunesse et des sports.
- 1 représentant du ministère de l'Agriculture et de l'environnement.
- 1 représentant du ministère de la santé publique.
- 1 représentant de la Société des Courses Hippiques
- Le contrôleur des dépenses – Ministère de la Jeunesse et des Sports

B/ Fonctionnement :

Le conseil administratif de l'ANAD se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président. Au courant de l'année 2015, il s'est réuni le :

12 Novembre 2015 : ordre du jour

- Rapport des activités de l'ANAD
- Présentation des activités prévisionnelles
- Formation et recyclage des équipes de contrôle (ACD, Escortes et VCD)
- Rapport sur les activités futures de l'ANAD
- Projet de révision de la loi 54/2007 du 8 Aout 2007

Recommandations générales :

- Œuvrer pour ré-accréditer le Laboratoire National de Dépistage du Dopage
- Réviser les textes législatifs en matière de lutte antidopage
- Trouver un Laboratoire accrédité par l'AMA dans les analyses hématologiques pour lancer le passeport biologique de l'athlète. Il est préférable que ce laboratoire soit national (laboratoire du Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport)
- Avancer dans l'inspection des salles privées de sport

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Le conseil scientifique de l'ANAD a pour mission de :

- **D**onner l'avis sur le programme annuel de lutte contre le dopage et les questions scientifiques et techniques entrant dans le cadre de l'activité de l'agence,
- **P**roposer les objectifs et procéder à la planification du programme annuel des activités scientifiques de l'agence et donner l'avis sur les programmes de formation et d'habilitation des équipes de contrôle, de prévention et de sensibilisation,
- **D**onner l'avis sur le programme d'échange et de coopération avec les établissements similaires,
- **F**aire des recommandations ou propositions en vue de promouvoir la recherche scientifique et la préservation de la santé des sportifs.

A/ Composition :

Le conseil scientifique se compose de 14 membres nommés par arrêté de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports sur proposition des départements et organismes concernés pour un mandat de deux ans.

Président : Directeur Général de l'ANAD

Membres :

- 1 représentant du ministère de la Planification et de la Coopération internationale.
- 1 représentant du Ministère de l'Education.
- 1 représentant du Ministère de la santé publique.
- 1 représentant du Ministère de la jeunesse et des sports.
- 1 représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement.
- 1 représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- 1 représentant du Comité National Olympique Tunisien.
- 1 représentant du Comité National d'Ethique Médicale.
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Médecins Vétérinaires
- Directeur Général de l'Observatoire National du Sport.
- Directeur Général du Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport
- Directeur Général du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.
- 1 Expert en Science de Médicament.
- 1 expert en Science de l'Education.

B/ Fonctionnement :

Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. En 2015, il ne s'est pas réuni.

LES COMITES DE DISCIPLINE :

L'agence exerce son pouvoir disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage dans le sport, par ces deux comités non permanents : Comité de discipline et comité de révision

Les comités de discipline sont chargés de :

- **V**eiller à la garantie du respect des règles et procédures disciplinaires en matière de lutte contre le dopage par les fédérations sportives et l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux,
- **S**e substituer à eux dans la lutte contre le dopage
- **R**éviser leurs décisions disciplinaires en cas de non proportionnalité de la sanction prise à l'encontre du contre venant avec la contravention commise,
- **S**tatuer sur tout dossier disciplinaire de chaque propriétaire d'une salle de sport privée ou d'un espace sportif privé ouvert au public,
- **S**tatuer sur tout dossier disciplinaire de chaque organisateur d'une manifestation sportive dument autorisée et chaque sportif y participant.

A/ Compositions :

Le comité de discipline ou de révision se compose d'au moins 5 membres chacun nommés par arrêté de Monsieur le Ministre chargé des sports sur proposition des départements et organismes concernés pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Président : un conseiller au tribunal administratif

Membres :

- 1 représentant du Premier Ministère
- 1 représentant du ministère de la Justice et des droits de l'homme
- 1 représentant du Comité National Olympique Tunisien
- 1 représentant du Comité National de l'Éthique Médicale.
- 1 représentant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydraulique pour les dossiers relatifs aux animaux utilisés dans le sport.

B/ Fonctionnement :

Les membres des comités de discipline de l'ANAD se réunissent sur convocation de la Direction Générale de l'ANAD. En 2014, des cas d'infraction ont été retenus, les sanctions répondaient parfaitement aux critères de l'AMA et des Fédérations internationales en rapport, donc il n'y avait pas de nécessité pour convoquer ces comités.

LE COMITE VETERINAIRE

Le comité des vétérinaires de l'ANAD (article 10 décret N°829/2010 daté du 20/05/2010) a une mission de contrôle et d'inspection.

A/ Composition : ce comité compte 3 médecins vétérinaires reconnus pour leur compétence dans la médecine vétérinaire tout en étant indépendants de l'ANAD, des structures sportives et de l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux.

Le comité vétérinaire est désigné par décision du Ministre de la Jeunesse et des Sports sur proposition du Ministre chargé de l'Agriculture. Il exerce ses fonctions au sein de l'ANAD

Membres :

- ✓ Dr Dalel Kammoun – ministère de l'agriculture
- ✓ Dr Samir Ben Romdhane – Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire
- ✓ Dr Yacine Mootamri – libre pratique

B/ Fonctionnement

Le comité vétérinaire se réunit sur convocation de la Direction Générale pour

- Donner son avis sur tous les sujets que lui soumet la Direction Générale de l'ANAD en rapport avec la lutte antidopage dans le sport utilisant des animaux entre autre les chevaux de courses.
- Statuer sur les demandes d'autorisation à usage thérapeutique pour les animaux.

L'ANAD s'implique de plus en plus dans le contrôle antidopage des chevaux de course, alors que son rôle, jusqu'à Février 2015, se limitait uniquement à la fourniture de Kits de prélèvement des échantillons pour la Société des Courses et la Fédération Tunisienne des Sports Equestres et à l'organisation de sessions de formation ou de recyclage pour les vétérinaires préleveurs.

En 2015 et plus précisément depuis le mois de Mars, l'ANAD a réellement répondu à toutes les clauses de la convention avec la Société des Courses et les Vétérinaires Contrôleurs du Dopage sont depuis, devenus des vétérinaires contractuels avec l'ANAD qui leurs ordonne et règle les missions de contrôle.

"POUR UNE COURSE PROPRE"

L'ANAD a maintenu, depuis 1913, l'habitude d'allouer un Prix de la

"CONCURRENCE LOYALE"



Journée du 24 Mai 2015
Grand Prix Du Président de la République

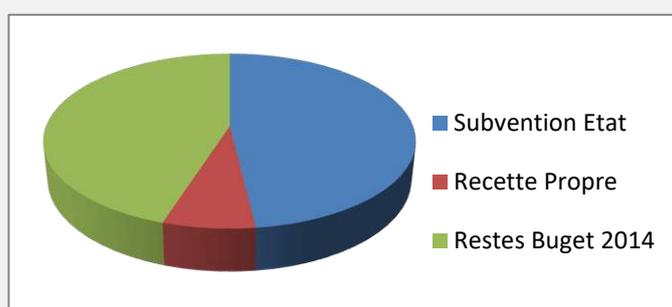
GESTION ADMINISTRATIVE

A/ Ressources financières :

Budget et Gestion :

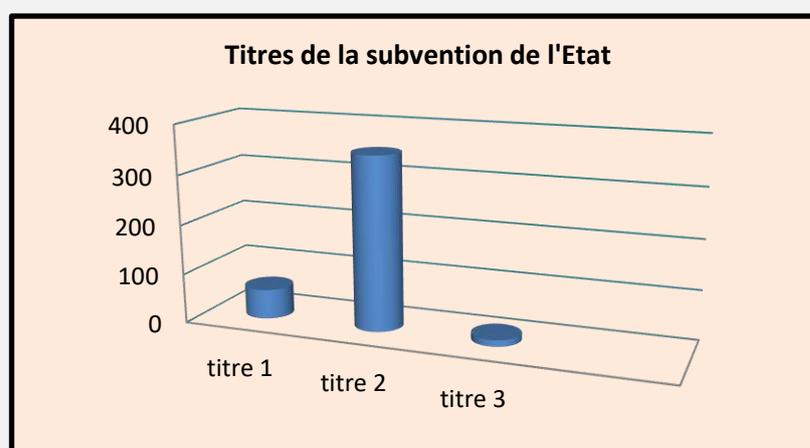
Le budget de l'ANAD admet trois ressources financières :

Budget 2015 : 879.364,307	
Subvention de l'Etat	423.000,000
Recette Propre*	060.000,000
Restes Budget 2014	396.364,307



La subvention de l'état doit se répartir en fonction des titres : 1, 2 et 3

Titres de la Subvention de l'Etat : 423.000,000	
Titre 1 - Frais salariaux**	060.000,000
Titre 2 - Frais de gestion	350.000,000
Titre 3 – Frais d'intervention***	013.000,000

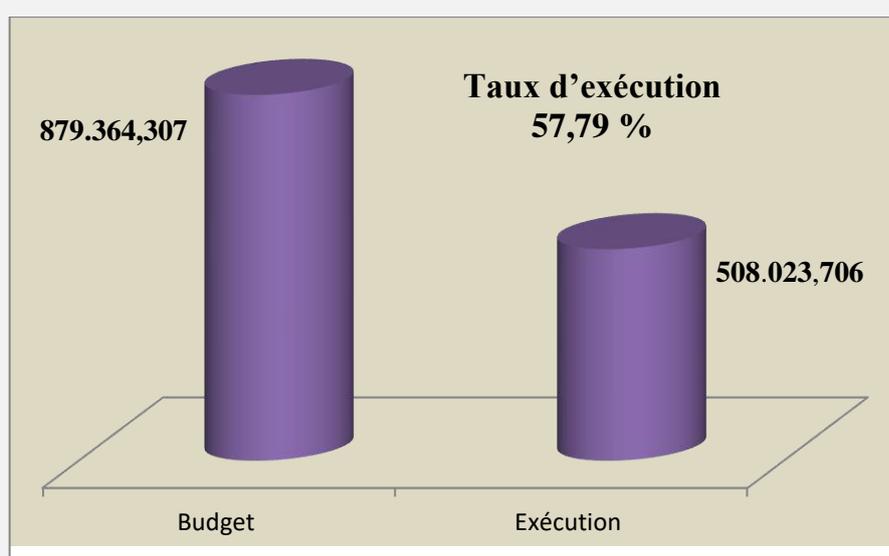


*Revenus des couvertures sportives internationales et des subventions hors Etat

**Rémunérations des équipes de contrôle (ACD, Escortes et VCD) et heures supplémentaires du personnel.

***Manifestations sportives et scientifiques

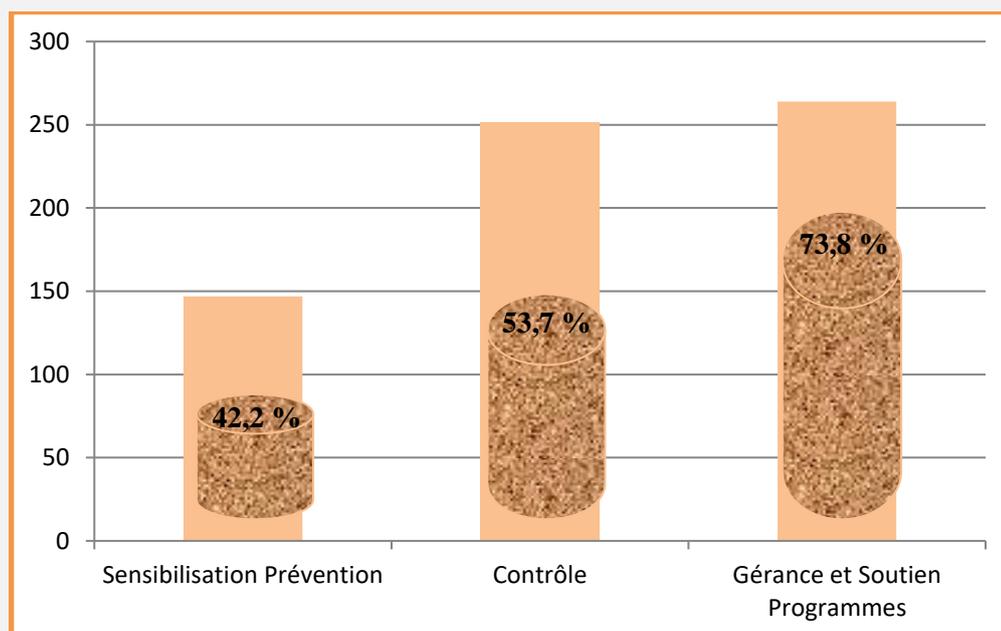
Dépenses Exécutées	
Frais fixes - Cotisation AMA - Loyer local ANAD et dépenses en rapport - Autres (achat de logiciels, consommable...)	099.709.806
Achat des Kits de prélèvement - 400 pour les sportifs - 600 pour les chevaux	087.479,900
Frais d'analyse, de transport des échantillons et formulaires - Laboratoires de Bucarest : du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2015 - Laboratoire d'Athènes : du 1 ^{er} Avril au 31 Décembre 2015	121.000,000
Salaires des ACD, Escortes, VCD	056.500,000
Activités préventives et de sensibilisation	062.000,000
Missions à l'étranger	006.985,000
Arriérées (2014)	087.270,000
Total.....	508.023,706



Ce niveau d'exécution croissant, témoigne de l'évolution des activités de l'ANAD.

**En 2014 : 43,50 %
En 2015 : 57,79 %**

Exécution par rapport aux Crédits Alloués par activité			
Article	Crédit alloué	Exécution	Rapport
Sensibilisation et Prévention	147.100,000	062.000,000	42,2 %
Contrôle	468.043,842	251.300,000	53,7 %
Gérance et Soutien des Programmes	264.220,465	195.000,000	73,8 %



Au niveau du service financier, L'ANAD aspire à une augmentation des crédits ouverts pour :

- Couvrir les frais qui peuvent résulter d'une éventuelle croissance dans le nombre des échantillons à contrôler, il est prévu d'atteindre les 2000 en 2019/2020 si le Laboratoire National de Dépistage du Dopage parvient à être ré-accrédité.
- Se faire bâtir son propre local qui répond aux exigences des activités de lutte et de contrôle antidopage, est aussi un objectif à réaliser.
- Lancer le passeport biologique de l'athlète qui ne doit plus tarder
- Subvenir à bien d'autres besoins (avoir un véhicule adapté pour les déplacements lors des missions d'éducation et de sensibilisation ...).

B/ Ressources humaines :

L'ANAD a démarré en 2008 avec un personnel comptant au total **06** entre cadres et agents et depuis les recrutements, bien que difficiles, se sont faits au fur et à mesure de l'expansion des activités.

Au **31 Décembre 2015** l'effectif total du personnel s'élevait à **16 salariés** dont un détachement de la santé publique en Mai 2015.

- **Nomination :**

- **Mme Héla Kouki Chaouachi** : Sous Directeur Contrôle
- **Mme Besma Gacem Mhamad** : Sous Directeur de la Formation, Prévention et des Etudes
- **Mme Sana Ben Khalifa** : Chef de Service des relations avec les organismes sportifs

- **Grade**

- **Monsieur Herzi Stiti** : a accédé à la catégorie **8**
- **Monsieur Ouhida Ali** : a accédé à la catégorie **6**

- **Détachement :**

- **Dr Hayet Souir Chafai** : Médecin de la Santé Publique du Ministère de la Santé Publique au profit de l'ANAD

- **Mutation :**

- **Monsieur Mehdi Jenhani** : Manager du Sport de l'ANAD au profit du commissariat de la Jeunesse et des Sports Nabeul

Seulement **16 Salariés**, cadres et agents, pour faire marcher tous les départements de l'Agence Nationale Antidopage à si grande activité. Reste à reconnaître, bien que peu nombreux, ce personnel ne manque pas de volonté et donne de son mieux pour répondre à toutes les directives administratives, techniques et scientifiques.

L'esprit de complémentarité et de collaboration régnant au sein de cette petite équipe, a permis de surmonter toutes les difficultés rencontrées. Tous les départements sont efficaces en dépit des quelques vacances.

Le personnel de l'ANAD est de ce fait réparti comme suit :

Direction Générale	Ordonnateur général Médecin - Administrateur Général
Département Administratif	
Chef de Service : Affaires Administratives et Financières - 1 Assistant	Administrateur Conseiller
	Ouvrier catégorie 4
Chef de Service : Relation avec les Organismes Sportifs	Administrateur Conseiller
Chauffeur	Ouvrier catégorie 8
Bureau d'ordre	Ouvrier catégorie 6
Courses + Maintenance	Ouvrier catégorie 4
Standard + Ménage	Ouvrier catégorie 1
Informatique	Technicien supérieur
Formation, Prévention et Etudes	
Sous Directeur : Formation, Prévention et Etudes - 2 Assistant	Psychologue principal
	Manager du sport
	Journaliste
Contrôle et Inspection	
Sous Directeur : Contrôle - 2 Assistants	Pharmacien de la santé publique
	Médecin de la santé publique
	Manager du sport
Chef de Service : Suivi des résultats du Laboratoire	Technicien major de la santé publique

FORMATION CONTINUE

L'ANAD tient réellement à répondre aux besoins de son personnel, chacun dans sa spécialité, en formation, recyclage et stages.

Chaque année, ce programme de formation continue s'élabore en fonction :

- Du besoin de chaque agent qui remplit une demande dans ce sens,
- Des initiatives de la Direction Générale qui peut programmer des formations qu'elle voit utiles pour le personnel en vue d'une meilleure qualité du travail,
- Des propositions ou même des exigences du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui juge utile de planifier un certain nombre de formations à thèmes différents pour le personnel relevant de son autorité,

Une fois ces informations sont recueillies, un plan prévisionnel pour l'année s'établit en fonction des contraintes budgétaires, de l'utilité des formations et du nombre des demandes.

Bilan des Formations

Personnel à plein temps			
Thème	Organisateur	Date	Bénéficiaire
Budget Gestion et Buts	Ministère de la Jeunesse et des Sports	Avril	02 cadres (RH + RF)
Application ADEB	ISSEP Ksar Essaid	Septembre	01 cadre (RH)
Application INSAF	Centre National de l'Informatique "CNI"	Octobre	01 cadre (RH)
La bonne gouvernance	Académie Internationale pour la bonne gouvernance à l'ENA	Novembre	01 cadre (RH)
Gestion des Résultats	ORAD Afrique Zone 1	Novembre	04 cadres (Contrôle+Juridique)
Les Systèmes Informatiques	Centre National de l'Informatique CNI	Novembre	01 cadre (Informatique)
Lois des Marchés	Centre National de l'Informatique CNI	Novembre	02 cadres (RH+Prévention)

L'ANAD s'intéresse par ailleurs, à tenir informés et à jour ses équipes de contrôle dans le sport et chez les chevaux. A cet effet des sessions de recyclage et de formation régulières ou événementielles, sont données pour renouvellement des contrats, formation de nouvelles équipes, l'utilisation de nouveaux formulaires ou matériel de contrôle ou encore pour toute actualité dans les procédures.

Equipes de contrôle : Organisateur ANAD		
Session de Recyclage pour les VCD accrédités en 2014 n'ayant pas exercés	21/02/2015 Tunis	10 Vétérinaires
Session de recyclage pour les ACD : Nouveaux formulaires	25/04/2015 Tunis	12 ACD
Session de formation pour des VCD dans les régions	16-17/04/2015 Sfax	10 Vétérinaires
Session de formation pour de nouvelles équipes de contrôle	30-31/05/2015 Tunis	- 10 ACD - 17 Escortes
Information avec Work Shop (Nouveau matériel : kits Versapak)	05/12/2015 Tunis	ACD et Escortes accrédités



III- PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

1- VOLET LEGISLATIF

Au niveau international la Tunisie a approuvé toutes les conventions internationales en matière de lutte contre le dopage dans le sport.



En harmonie avec ces conventions internationales, au niveau national :

- **Loi n° 54 du 8 août 2007**, relative à la lutte contre le dopage dans le sport
- **Décret n° 103 du 16 janvier 2008**, fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'ANAD
- **Décret n° 3937 du 22 décembre 2008**, fixant les critères et modalités de prélèvement des échantillons biologiques dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport.
- **Décret n° 1693 du 5 juillet 2010**, fixant les conditions d'octroi des attestations de fin de formation et d'habilitation à exercer le contrôle antidopage. Le Président de la République, Sur proposition du ministre de la jeunesse, des
- **Décret n° 54 du 10 janvier 2014**, fixant le régime de rémunération des membres des équipes de contrôle et d'inspection du dopage dans le domaine sportif.
- **Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille du 28 août 2014**, fixant le nombre maximum de missions à effectuer par chaque membre des équipes de contrôle et d'inspection

Cependant au fur et à mesure de l'incursion dans le contrôle du dopage, des amendements s'avèrent nécessaires pour une meilleure adaptation des textes à l'activité de contrôle :

- Sortie, le **30 Décembre 2014** du décret N° **4513** pour l'exonération douanière du matériel à usage sanitaire (kits de prélèvement des échantillons)
- Présentation aux services juridiques du Ministère de Tutelle, d'un **projet de révision du décret N° 54 de l'année 2014** en rapport avec la rémunération des équipes de contrôle et d'inspection des salles privées de sport qui vise à hausser cette paie et inclure la prime kilométrique
- Amorce de la **révision de la décision de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports datée du 28/08/2014** visant à hausser le nombre des missions de contrôle et d'inspection à 25 par équipe et par année jusque là plafonné à 15.

L'ANAD vise entre autre, à motiver davantage les équipes de contrôle pour être plus nombreux pour l'équilibre dans les régions, surtout en équipes féminines et parvenir à couvrir correctement toutes les activités partout dans les régions.

2 - VOLET EDUCATION PREVENTION

La révocation par l'AMA du Laboratoire National du Dépistage du Dopage, les contraintes financières et l'insuffisance en ressources humaines ont abouti à la limitation des contrôles antidopage. Cet état de fait a trouvé compensation dans le volet Education/Prévention et la contribution de tout le personnel dans la mise en œuvre de nouveaux moyens et outils pour messenger le "**SPORT PROPRE**" est perpétuelle.

Dans ce sens, l'ANAD se voit obligée d'aller encore plus loin pour ne pas se suffire à son programme annuel d'actions, elle doit davantage répondre aussitôt à toutes les demandes des fédérations sportives ou autres instances même non sportives, pour mettre à leur disposition toutes les informations, moyens et outils appropriés.

Ce volet tel que décrit, s'adosse sur des interventions à visée sensibilisatrice fixées dans un programme annuel préétablit et/ou étudiées selon les demandes des partis intéressés. Toutes ces interventions prennent en considération le profil des cibles qui'ils soient sportifs ou non sportifs

En 2015, le service Education/Prévention était très présent partout dans les régions et en tout évènement :

SEANCES DE TRAVAIL : Directement avec les sportifs





COURS : Dopage et Sport



ANIMATION : Stand de sensibilisation lors de manifestations sportives



JOURNEES SCIENTIFIQUES : Actualités dans la lutte antidopage
"FRANC JEU"



SEANCES DE FORMATION ET D'INFORMATION

Coordinateurs et Inspecteurs Régionaux de la Jeunesse et des Sports



Il est devenu coutumes pour l'ANAD d'organiser annuellement une Journée pour un "SPORT PROPRE", 2015 était sa 3^{ème} édition.

En partenariat avec l'Institut Supérieur de Sport et d'Education Physique, cette journée a eu lieu le 21 Octobre 2015 à l'ISSEP. Les participants : professeurs, étudiants et encadreurs étaient nombreux et en avaient bien apprécié le programme qui avait comporté :

- des communications orales sur les actualités de la lutte contre le dopage présentées par les cadres des différents départements de l'ANAD

- des activités sportives dans différentes disciplines proposées par les étudiants de l'ISSEP.



Pour récapituler, le département Education/Prévention, a focalisé ses activités en 2015 sur les 1^{er} et 2^{ème} niveaux préventifs qui touchent le large public, les sportifs et leur environnement.

Les interventions étaient sous forme de conférences scientifiques, de cycles de formation et de stands de sensibilisation tout dépend des cibles.

**Répartition sectorielle de ces interventions
lors des manifestations sportives nationales et internationales.**

<i>Secteur</i>	Interventions	≈ Bénéficiaires
Grand Tunis (Tunis, Ariana, Ben Arous et Mannouba)	35	2818
Nord Tunisien (Zaghouan, Kef, Séliana, Jendouba, Bizerte, Nabeul et Béja)	13	1178
Centre Tunisien (Sousse, Monastir, Sidi Bouzid et Kasserine)	08	580
Sud Tunisien (Sfax, Gafsa et Kebili)	05	445
Totaux.....	61	5021

Répartition selon la cible et le cadre de l'évènement

<i>Cadre</i>	Interventions	cible	≈ bénéficiaires
Manifestations sportives (compétitions sportives nationales et internationales, tournois...)	22	- Sportifs - Encadreur - Dirigeants - Large public	1597
Partenariat (fédérations sportives, commissariats régionaux, CMO...)	23	- Sportifs - Large public	1944
Journées scientifiques	15	- Sportifs - Etudiants - Elèves	880
Journée annuelle pour un "SPORT PROPRE"	01	- Professeurs - Etudiants - Encadreur	600
Total	61	Total	5021

Parallèlement aux activités de terrain, l'Education/Prévention admet d'autres voies de communication :

SITE WEB

Site web ANAD www.anad.tn

L'outil informatique est de jour en jour plus attrayant pour une population d'internautes de plus en plus large à laquelle, l'ANAD prête attention et vise à sensibiliser des risques du dopage.

Ces internautes qu'ils soient sportifs licenciés ou amateurs, encadreurs ou toute autre personne peuvent aisément accéder au site web de l'ANAD et y trouver à jour les informations qu'ils cherchent.

A cet effet et afin d'être au niveau des attentes, le site web de l'ANAD ne cesse d'évoluer, sa mise à jour est régulière avec intégration en 2015 d'une newsletter et d'une base de données pour les compléments alimentaires.

Pour des mesures sécuritaires, l'ANAD s'est procurée le logiciel de mise à jour et de prévention de ses réseaux informatiques : l'antivirus "NODE 32" et le Fire War encore viable pour les deux prochaines années.

NEWS LETTRE

Depuis son inclusion en 2014, le news lettre de l'ANAD est diffusée chaque fois qu'il y a événement, national et/ou international à tous nos collaborateurs nationaux, régionaux et internationaux : Ministre Tunisien de la Jeunesse et des Sports, Organisation Régionale Antidopage Afrique Zone I, AMA Afrique du Sud, AMA



Le smsing :

La campagne smsing lancée en 2012 avec la société Tunisie Télécom s'est poursuivie jusqu'en 2015 pour avoir été jugée un outil qui ne manque pas d'importance dans la sensibilisation, la prévention et la recommandation de la bonne hygiène de vie surtout quand il s'agit.

Chaque année de nouveaux messages sont judicieusement étudiés et envoyés, à cette large clientèle de Tunisie Télécom pour les mettre en garde des dangers du dopage et les inviter à être vigilant quant aux tentations.

Ces messages dont le langage et les dates sont judicieusement choisis pour être positifs quant à la prévention du dopage ou encore recommander de bonnes conduites. Il est à remarquer que les gens acceptent mieux ces messages, ils ne posent plus de questions comme auparavant, ils connaissent maintenant le dopage. Cet outil s'avère ainsi important et mérite d'être renouvelé.

	Textes SMS	Dates
01	Œuvrons tous pour un SPORT PROPRE. Agence Nationale Anti-Dopage	20 Janvier 2015
02	Sport...éthique, santé, bien-être. NON au dopage ! Agence Nationale Anti-Dopage	01 Mars 2015
03	Une alimentation équilibrée garantit une bonne santé...Attention aux «compléments alimentaires». Agence Nationale Anti-Dopage	15 Avril 2015
04	Face au dopage... le meilleur contrôle c'est vous. Agence Nationale Anti-Dopage	01 Juin 2015
05	Le dopage c'est dangereux, c'est illégal...c'est de la tricherie. Agence Nationale Anti-Dopage	15 Juillet 2015
06	Sans dopage, les exploits ont plus belle image. Agence Nationale Anti-Dopage	01 Septembre 2015
07	Sport & dopage ne font pas bon ménage. Agence Nationale Anti-Dopage	15 Octobre 2015
08	La lutte contre le dopage...c'est l'affaire de tous. Agence Nationale Anti-Dopage	01 Décembre 2015

NON au dopage

PAGE FACE BOOK

La page face book est un moyen de communication par excellence. De gestion et d'accès faciles, cette page permet la publication instantanée des activités de l'Agence et garantie une parfaite interactivité.

Avec une portée de plus de **2600 fans**, l'ANAD entretient des relations pérennantes avec cet environnement par la diffusion de ses messages lui permettant ainsi d'évoluer et de promouvoir ses activités.

CONCEPTION DE GADGETS :

En guise de support pour messenger l'éthique dans le sport et la lutte antidopage, l'ANAD investit constamment dans la conception de nouveaux supports attractifs pour sensibiliser et prévenir au mieux les jeunes des conduites dopantes



REALISATIONS AUDIO-VISUELLES

Un **vidéo clip** sur la lutte contre le dopage.

Une chanson intitulée "**Message antidopage**" produite en 2010, a été reproduite en 2015, en vidéo clip d'une durée de 03.40 secondes en langue arabe avec une version sous titrée en français et une autre en anglais pour permettre un plus large partage et diffusion.

Deux rappeurs tunisiens très populaires ont interprété cette chanson, ils incarnent le rôle de l'ANAD et des lauréats sportifs tunisiens pour lancer des messages antidopage et vanter le "**SPORT PROPRE**" et le "**CORPS SAIN**".

Un **spot publicitaire** est conçu en 2015 pour être diffusé par différentes stations télévisées à chaque émission sur le sport.

D'une durée de 30 secondes, ce spot en langue arabe avec une version sous-titrée en français et une autre en anglais vise à prévenir des tentations au dopage.



Toujours dans : Prévention/Education

L'année 2015 a été fortement signée par l'émission par la Poste Tunisienne d'un timbre-poste sous le thème "**lutte antidopage – pour un sport propre**" dans le cadre de sa contribution à la sensibilisation pour la lutte contre le dopage dans le milieu sportif.

Le timbre de poste ayant toujours été connu pour être un marqueur de la vie d'un pays, d'une nation et des valeurs de la société, devient aussi, dans notre exemple, un marqueur de l'éthique du "**SPORT PROPRE**".



Conçu en format *37 x 52cm*, ce *timbre-poste avec 500.000 tirages* et émis le *10 Septembre 2015* porte un message très fort qui met en garde les sportifs des dangers du dopage, Il témoigne directement de la conscience et de la volonté de tous en Tunisie : Etat et Organisations, à promouvoir le Franc Jeu.



qualifiés/qualifiables à ces Jeux.

Par ailleurs et dans le cadre des préparations aux Jeux Olympiques Rio 2016, l'ANAD est membre de la commission de suivi des athlètes

Dès le mois d'Octobre 2015, les équipes des services : contrôle et prévention, ont démarré une succession d'entretiens avec ces athlètes dans le but de les informer des toutes dernières actualités dans la lutte contre le dopage et les prévenir des éventuelles tentations.

Le groupe de suivi antidopage a créé, pour la cause, un groupe fermé Face book sous le nom de «**Performance Propre – Rio 2016** » pour mieux se rapprocher des concernés, les impliquer dans une interaction instantanée et les maintenir tout le temps informés.

Toujours dans la même perspective, l'ANAD a prévu la tenue de réunions avec les staffs médicaux et techniques présumés accompagner ces athlètes pour les mettre à jour en ce qui concerne la liste des interdictions, les AUT, les compléments alimentaires et aussi pour répondre à leurs questions éventuelles.

A titre d'encouragement, de soutien et de prévention, l'ANAD prévoit aussi d'offrir aux qualifiés des équipements sportifs avec le message de l'ANAD "**POUR UN SPORT PROPRE**" auquel sera associé le drapeau tunisien.

Fédérations Tunisiennes concernées		
NATATION	TAEKWONDO	ESCRIME
ATHLETISME	CANOE KAYAK	TENNIS
VOILES	HALTHEROPHILIE	BOXE
AVIRON	TENNIS DE TABLE	LUTTE
JUDO		TIR



Médiatisation des interventions informatives, de sensibilisation et de prévention

Pour donner plus d'envergure à ses activités de lutte contre le dopage, l'ANAD invite à chaque occasion les différents médias, locaux, régionaux et nationaux : presse écrite (traditionnelle et électronique), radio, télévision... pour couvrir et médiatiser les événements en rapport avec la lutte antidopage partout dans les régions.

Ces médias trouvent aussi dans le Dopage une matière médiatique riche et motivante pour meubler les plateaux à la radio ou à la télévision et les colonnes de la presse écrite :

Manifestation	Date	Couverture médiatique	
فعاليات تظاهرة "ربيعنا" – المبيت الجامعي 03 اوت بالمنستير https://www.facebook.com/519205968118490/videos/914579655247784/?theater	9 Avril		TV Nationale
			Radio Nationale
			Radio Monastir
اليوم الإعلامي حول المستجدات في مجال مكافحة "المنشطات"	29 Avril		Radio Jeunes
			Radio Nationale
			Radio Saraha fm
			Radio Sfax
الدورة الثانية من "اليوم الإعلامي حول المستجدات في مجال مكافحة تعاطي المنشطات"	27 Mai		Telvsa TV
			Radio Nationale
			Radio Jawhara FM
			Radio Jeunes
			Radio Cap FM
			Radio Monastir
Session de formation des Agents de Contrôle du Dopage et des Aides	1 ^{er} Juin		Radio du Kef
			Radio Jeunes
بطولة افريقيا العسكرية الرابعة للملاكمة	3 Juin		TV Nationale

<p>La journée "Pour un Sport Propre".</p> <p>https://www.facebook.com/Agence-nationale-antidopage-519205968118490/?ref=hl https://www.facebook.com/Agence-nationale-antidopage-519205968118490/?ref=hl</p> <p>https://www.facebook.com/519205968118490/photos/pb.519205968118490.-2207520000.1453890193./1013909761981439/?type=3&theater</p>	21 Octobre	 Radio Jeunes
		 Journal الصريح
		 TV Nationale
		 Radio National
		 Radio du Kef
		 Rio Jawhara FM
9ème réunion du conseil régional ORAD zone I	5 Novemb.	 Radio Jeunes
		 Radio du Kef
<p>الدورة الثالثة من "ملتقى التعاون والشراكة" بين الوكالة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات والمندوبيات الجهوية للشباب والرياضة</p> <p>http://www.jawharafm.net/ar/gallerie/videos/%D9%85%D9%84%D8%AA%D9%82%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B9%D8%A7%D9%88%D9%86-%D9%88-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%B1%D8%A7%D9%83%D8%A9-%D8%A8%D9%8A%D9%86-%D9%88%D9%83%D8%A7%D9%84%D8%A9-%D9%85%D9%83%D8%A7%D9%81%D8%AD%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B4%D8%B7%D8%A7%D8%AA-%D9%88-%D9%85%D9%86%D8%AF%D9%88%D8%A8%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%A8%D8%A7%D8%A8-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%B1%D9%8A%D8%A7%D8%B6%D8%A9/99/43830</p> <p>http://www.jawharafm.net/ar/article/%D8%A5%D9%86%D8%B9%D9%82%D8%A7%D8%AF-%D9%85%D9%84%D8%AA%D9%82%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B9%D8%A7%D9%88%D9%86-%D9%88-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%B1%D8%A7%D9%83%D8%A9-%D8%A8%D9%8A%D9%86-%D9%88%D9%83%D8%A7%D9%84%D8%A9-%D9%85%D9%83%D8%A7%D9%81%D8%AD%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B4%D8%B7%D8%A7%D8%AA-%D9%88-%D9%85%D9%86%D8%AF%D9%88%D8%A8%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%A8%D8%A7%D8%A8-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%B1%D9%8A%D8%A7%D8%B6%D8%A9/96/43818</p>	3-5 Décembre	 Radio Jawhara FM
		 Radio Oasis FM
		 Radio Kef
		 Radio Shems FM
		 Radio Monastir
		 Radio Jeunes
		 Journal الصريح
		 TAP
 Radio National		

Les médias à diffusion large telles que la Radio et la Télévision, doivent être systématiquement appelés à couvrir toute action nationale ou internationale de lutte contre le dopage pour soutenir, à haut niveau, l'état d'éveil de nos jeunes quant aux dangers des conduites dopantes. Les spécialistes de la santé et du dopage ne doivent pas manquer à leurs plateaux pour recommander les alternatives au dopage, aider à respecter l'éthique dans le sport et à sauver la santé de nos jeunes.

3 – VOILET CONRRROLE

A/ Le programme national de contrôle du dopage :

L'ANAD en tant que Organisme Responsable du Contrôle, a pouvoir et vocation pour planifier un nombre significatif de contrôles EC et/ou HC selon les moyens humains et financiers disponibles et aussi selon les standards internationaux de contrôle.

Mais depuis que les analyses pour le dépistage du dopage ne se font plus au Laboratoire National du Dépistage du dopage suite à sa révocation en 2013 par l'AMA, cette planification annuelle prévalue des contrôles dits **INTELLIGENTS** qui prennent en considération, le budget alloué à cette activité, le nombre des ACD et Escortes accrédités et aussi les disciplines ciblées.

Les frais élevés de ces analyses à payer en devise aux Laboratoires accrédités étrangers, la lourdeur des procédures administratives et les difficultés financières par lesquelles passe le pays, ont beaucoup agit sur la gestion des missions de contrôle. Le programme se voit, de ce fait, obligé de limiter au minimum exigé en nombre et en spécificité les contrôles hors et/ou en compétition sans pour autant désavantager cette activité cruciale dans la lutte contre le dopage et surtout déterminante dans la carrière des sportifs et aussi dans les courses de chevaux.

En 2015, le budget alloué à cette activité de contrôle était affecté comme suit :

Achat des Kits de prélèvement	087.479,900
Frais d'analyse et de transport des échantillons dans le sport	121.000,000
Salaires des ACD, Escortes et VCD	056.500,000

Il est à rappeler que, dans le cadre de la convention de l'ANAD avec la Société des Courses, seuls les frais d'analyse et de transport des échantillons des chevaux sont à la charge de cette dernière.

Le programme des contrôles des chevaux revient à la Société des Courses et l'ANAD ordonne les missions des Vétérinaires Contrôleurs du dopage en sa fonction.

B- le bilan des contrôles du dopage dans le sport

Les prestations analytiques des échantillons urinaires pour le dépistage du dopage dans le sport, sont à cet effet, demandées aux Laboratoires de Contrôle Etrangers (accrédités par l'AMA) suite à un appel d'offre international comme le régit la loi de marché.

En 2015, deux des Laboratoires Etrangers de Contrôle du Dopage accrédités par l'AMA avaient été engagés pour analyser **478** échantillons comme suit :

- **Laboratoire Roumain**

Année contractuelle du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Mars 2015

du 1 ^{ère} Janvier au 31 Mars 2015		
Analyses urines standards	Analyses spécifiques	
178	01 GCIRMS	03
	02 EPO	

- **Laboratoire Grecque :**

Année contractuelle 1^{er} Avril 2015 au 31 Mars 2016 renouvelable 2 fois

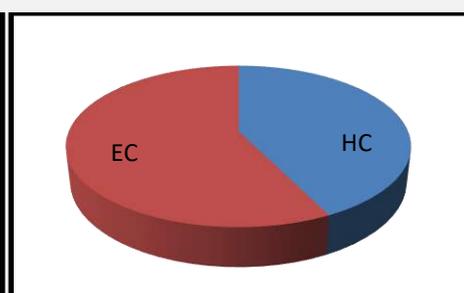
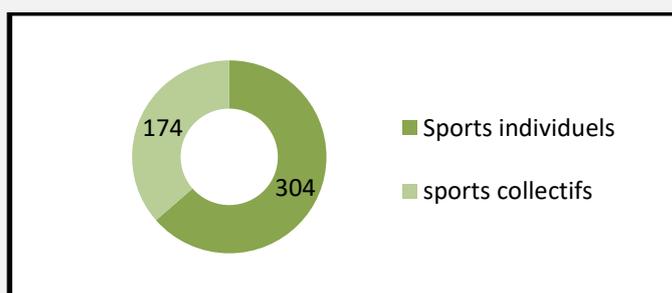
du 1 ^{ère} Avril au 31 Décembre 2015		
Analyses urines standards	Analyses spécifiques	
300	04 GCIRMS	13
	09 EPO	

Pour éviter tout risque de se trouver dans une quelconque suspension des activités de contrôle et, d'un commun accord, l'ANAD avait prolongé la convention avec le Laboratoire Roumain jusqu'à la fin du mois de Mars 2015, date à laquelle le passage à la nouvelle convention avec le Laboratoire Grecque s'était effectué en toute simplicité et sans intervalle libre.

Pour ce qui est des analyses spécifiques, ces taux ne sont qu'un début. L'ANAD prévoit dans une première étape, d'accroître au minimum exigé le nombre de ces analyses. Les négociations en ce sens sont déjà lancées avec le Laboratoire Grecque pour ne pas tarder à répondre à toute exigence.

Bilan récapitulatif

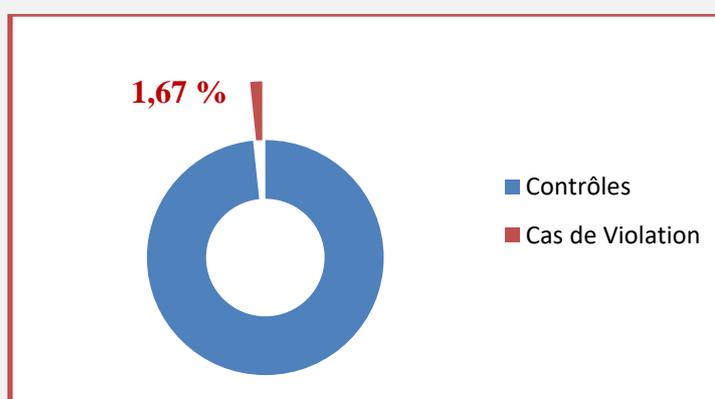
Sport	En Compétition		Hors Compétition	
	National	Internat.	National	Internat.
Football	28	0	20	0
Handball	32	0	15	0
Volleyball	12	0	15	0
Basketball	12	0	30	0
Rugby	0	0	10	0
Athlétisme	9	10	27	0
Boules & Pétanque	0	0	3	0
Boxe	0	6	7	0
Cyclisme	16	0	0	0
Escrime	4	0	3	0
Gymnastique	4	0	2	0
Haltérophilie	15	0	4	0
Handisport	5	15	4	0
Judo	14	2	10	0
Karaté/Kyokushinkai	8	0	11	0
Lutte	10	0	12	0
Natation	22	0	5	0
Taekwondo	0	0	15	0
Kick Boxing	3	0	0	0
Tennis de Table	4	0	2	0
Culturisme	9	0	0	0
Sport Automobiles	4	0	0	0
Sport Equestres	4	0	0	0
Tir à l'Arc	4	0	0	0
Aviron	0	12	5	0
Tennis	0	0	3	0
Golf	0	5	0	0
Canoë Kayak	5	0	0	0
Total	224	50	203	0
	274		203	
	478			



Pour ce qui est de la **gestion des résultats**, l'ANAD a enregistré **05/478** cas positifs au contrôle du dopage des échantillons prélevés : **01** analysé par le Laboratoire de Bucarest et **04** par celui d'Athènes. On enregistre par ailleurs **03 cas** de violation des règles antidopage en dehors de ces **478** prélèvements.

Les cas de violation s'élèvent donc à **08 cas** avec **11 violateurs** répartis comme suit :

Discipline	Violateur	violation	sanction
Kyokushinkai	(02) athlètes	Contrôle (positif) METHANDIENONE (S1)	Suspension pour 4 ans + amende
		Refus de se soumettre au contrôle	
Lutte	(01) athlète	Détention (Testos + Stanozolol + Clenbutérol)	Suspension pour 4 ans
Haltérophilie	(01) athlète	Contrôle (positif) METHANDIENONE (S1)	
Football	(01) Athlète	Contrôle (positif) COCAINE	Suspension pour 2 ans + amende pour l'équipe
Hand Ball	(04) 2athlètes 2encadreur	Entrave des procédures de contrôle	En cours
		Contrôle (positif) Boldénone	
Natation	(01) Athlète	Contrôle (positif) Terbutaline	Avertissement + privation de participer à une compétition nationale



Des efforts supplémentaires, surtout au niveau de la sensibilisation, doivent être déployés pour minimiser ces VRAD voire même les radier.

C/ Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) dans le sport

En 2015, Aucune demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques n'est parvenue à l'ANAD. Comme ces AUT sont implicitement liées au contrôle du dopage, cet état de fait peut trouver justification dans le nombre réduit des échantillons à prélevés pour les raisons déjà expliquées.

Autre argument pouvant expliquer cette non-demande, est que nombreuses substances de la liste des interdictions jadis prohibées, sont devenues autorisées à des doses thérapeutiques telles les corticoïdes à usage local : classe des S₃ et S₉.

Nous pouvons aussi comprendre que les médecins fédéraux, des équipes et de ville sont de mieux en mieux conscients des exigences règlementaires et procédurales en rapport avec la médication des sportifs et ne leurs prescrivent plus de substances interdites.

Ainsi et en dépit de toutes les difficultés financières et humaines, l'ANAD a tout de même réussi à réaliser son programme prévisionnel pour les sportifs et à couvrir les courses des chevaux pour l'année 2015.

D/ Les équipes de contrôle du dopage :

Agents de Contrôle du Dopage "ACD" et Escortes :

Comme à l'accoutumé, l'ANAD prévoit annuellement des sessions de formation et/ou de recyclage pour les équipes de contrôle des sportifs : ACD et/ou Escortes qu'ils soient nouveaux ou déjà fonctionnels. En 2015 et suite à l'acquisition de l'ANAD de Kits de prélèvement "Versapak", il y a eu le 5 Décembre 2015 une session exceptionnelle avec work shop pour démontrer à nos ACD et escortes jusque là familiarisés aux Kits Berlinger, l'utilisation de ce nouveau matériel. Cette nouvelle acquisition vient dans le cadre de la politique d'appel d'offre.

Pour programmer ces sessions, l'ANAD prend toujours en considération les besoins de chaque région en ACD et/ou Escortes, pour ainsi parvenir à l'équilibre nécessaire pour faire réussir au mieux les missions de contrôle.

Le service de contrôle ne cesse de rencontrer des problèmes dans la gestion des missions dans certaines régions où il n'y a pas d'équipe surtout en l'absence de formule légale pour couvrir les frais de déplacement ailleurs.

Aussi, l'insuffisance en ACD et escortes surtout féminins, pose une assez grande difficulté dans le roulement des missions que plafonne les textes tunisiens à **15 missions/agent/an.**

Il est impératif d'amender ces textes pour avoir un plus large champ d'action sans pour autant retarder les droits de mission avec déplacement.

SECTEUR	ACD		ESCORTE	
				
GRAND TUNIS	09	04	07	03
NORD-OUEST	01	00	00	01
SAHEL	04	01	02	06
CENTRE	03	01	00	01
SUD	00	00	00	00
TOTAL	17	06	09	11

Comme le montre ce table, l'engagement du personnel médical et para médical dans le contrôle du dopage dans le sport est faible, les équipes de contrôle ne trouvent plus motivant, les missions de contrôle en raison de la faible rémunération à laquelle s'ajoute la non prise en charge des frais de déplacement. En plus, la lourdeur des procédures d'accréditation de ces équipes, surtout pour l'octroi de contrats avec l'ANAD poussent la plupart à abandonner même après avoir été formés

Vétérinaires de Contrôle du Dopage "VCD"

Le contrôle du dopage chez les chevaux n'est plus une activité nouvelle à l'ANAD, en plus de la fourniture en kit de prélèvement, en formulaires et en sessions de recyclage et/ou de formation, les VCD sont depuis Mars 2015, des contractuels de l'Agence.

Comme prévu, tous les Vétérinaires de Contrôle accrédités mais n'ayant pas exercé en tant que VCD de l'ANAD ont reçu en 2015, une session de recyclage suite à quoi les missions de contrôles leurs sont ordonnées et rémunérées par l'ANAD, faute de textes

règlementant la prise en charge de celle des assistants (techniciens en santé animale), la Société des Courses Hippiques continue à leur régler les frais. Tout de même, ces assistants ont pu profiter des sessions d'information et/ou de formation données par l'ANAD aux professionnels des chevaux qui visent à les mettre à jour des actualités nationales et internationales surtout en matière de bonnes conduites et d'hygiène en prévention des risques pouvant positiver les résultats d'analyse chez les chevaux. D'ailleurs un "**Guide de bonnes pratiques d'hygiène et de conduites**" à l'attention de ces assistants, est en cours d'élaboration dans ce sens.

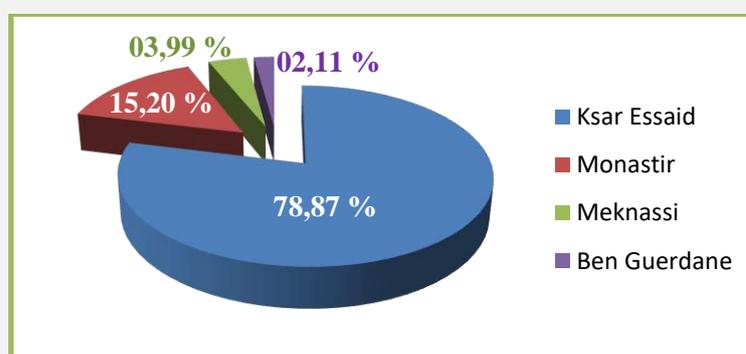
VCD accrédités et contractuels avec l'ANAD (à partir du mois de Mars 2015)

Grand Tunis	10	Recyclés en Février 2015
Régions d'intérieur	08	Formés en Avril 2015
En tout	18	Fonctionnels

Bilan des contrôles nationaux du dopage chez les chevaux de course

Sur les **3** hippodromes de la Société des Courses Hippiques de Tunisie, **426 échantillons** (urine ou sang) ont été prélevés par les **18** Vétérinaires du Contrôle du Dopage contractuels avec l'ANAD depuis Mars 2015 comme suit :

Hippodrome	Echantillons (urines et/ou sang)	Rapport
Ksar Essaid (Tunis)	336	78,87 %
Monastir	064	15,20 %
Meknassi	017	03,99 %
Ben Guerdane	009	02,11 %



En plus de la Société des Courses Hippique, l'ANAD a fourni en 2015 à la Fédération Tunisienne des Sports Equestres, **15** équipements de contrôle du dopage pour ses chevaux.

IV – VOLET COOPERATION ET RECHERCHE

L'ANAD opère dans ses activités, dans un cadre national et international de complémentarité des rôles. Le dopage est un phénomène à multiples retombées sur : l'éthique, la santé, l'économie et plus généralement sur la société. En toute conscience des faits, l'ANAD ne cesse de chercher les moyens et outils pour renforcer davantage sa collaboration avec ses partenaires classiques mais aussi à nouer de nouvelles entrées avec de nouveaux partenaires pour réussir au mieux sa lutte contre le dopage.

Au niveau National

Activités de collaboration pour le contrôle de l'usage des compléments alimentaires

Les multiples réunions et séances de travail entretenues par l'ANAD avec ses partenaires de tutelle et ses collaborateurs au niveau des Ministères : de la santé publique, de l'intérieur et des finances ont abouti à un commun consensus pour lutter contre le mésusage des compléments alimentaires.

▪ Avec le Ministère de la Santé Publique

- L'ANAD est membre de la commission technique d'octroi des autorisations de mise à la consommation "AMC" des compléments alimentaires distribués hors circuits pharmaceutiques.
- Le Ministère de la Santé Publique est représenté par la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement "**DHMPE**" dans les comités mixtes d'inspection des salles privées de sport.
- Echange mutuel des informations avec l'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits "**ANCSEP**" chaque fois qu'il s'agit d'une alerte en rapport avec la consommation d'un produit sur le marché.

▪ **Avec les Services de la Douane Tunisienne :**

Dans une intension préventive, l'ANAD émet son avis technique quant à la présence ou non de substance interdite dans les compléments alimentaires importés pour usage personnel.

En collaboration, depuis déjà 3 ans, avec les services douaniers tunisiens, ces compléments alimentaires sont provisoirement saisis, un avis technique est demandé à l'ANAD qui procède à une vérification en ligne des compositions indiquées sur l'étiquetage pour s'exprimer sur la présence ou non de produit interdits selon la liste des interdictions de l'AMA en vigueur.

En 2015, l'ANAD avait reçu **365** demandes d'avis techniques dont **07** sans suite:

- **Une** demande pour des compléments alimentaires d'usage animal dont l'autorisation relève du Ministère de l'Agriculture,
- **Six** dossiers incomplets

Cette saisie provisoire s'applique pour tous les compléments alimentaires qu'ils soient manifestes chez les passagers tunisiens ou étrangers ou sous colis postaux.

Quand on n'enregistre que **2** demandes d'avis en **2012** et **365** en **2015**, les chiffres ne peuvent que témoigner d'un certain changement dans le comportement des jeunes qui se ruent sur les compléments alimentaires pour se redonner un look à la mode.

Cette clientèle dans sa majorité, des jeunes de moins de 25 ans, ne se s'est pas suffis aux produits disponibles sur le marché local ou chez les fournisseurs classiques tels que les pays de l'Europe, elle est allée les chercher même en Amérique et en Asie.

Les moyens pour se les faire procurer ne manquent pas : via des amis, par internet ou encore profiter de ses voyages pour en se faire approvisionner.

Un pic est enregistré pendant la saison estivale.

Les compléments alimentaires sous forme de poudre sont au 1^{er} rang, les capsules en 2^{ème}, les formes liquides ou injectables restent en dernier.

Sur 358 demandes d'avis technique					
Les présentations les plus courantes		Acquisition (via)			
Poudre en pot	≈ 487 kg	Internet	Ami	Directe	Inconnue
Capsules et similaires	> 8000	057	175	125	011

Sur 358 demandes d'avis technique					
Points d'acquisition				Bénéficiaires	
Europe	Amérique	Pays Golf	Autres	Tunisiens	Etrangers
225	066	050	018	321	037

Voie d'entrée de la marchandise Sur 358 demandes d'avis technique	
Colis postal	Manifeste chez le passager
197	161

Les acheteurs ou bénéficiaires de ces compléments alimentaires sont, dans **70 %** environ des sportifs amateurs, **10 %** environ des sportifs licenciés et **20 %** environ non sportifs.

Le contrôle de ces compléments alimentaires s'avère justifiable car sur les **358** demandes, l'ANAD a pu émettre un avis arrêtant **03** colis contenant des substances interdites dont **01** destiné à des sportifs de haut niveau.

Par ailleurs l'interrogatoire des intéressés, avait trouvé que ces produits étaient destinés, dans **23 cas** à des **mineurs** alors que les demandes d'avis technique étaient au nom de l'un des parents ou des proches.

A chaque passage on ne tarde pas à recommander qu'une

Alimentation Saine et Equilibrée substitue aux compléments
التغذية السليمة والمتوازنة تغني عن المكملات

■ Avec les Commissariats Régionaux de la Jeunesse et des Sports

En continuité des 1^{ère} et 2^{ème} rencontres de collaboration et de partenariat avec les Commissaires Régionaux de la Jeunesse et des Sports, une 3^{ème} rencontre a eu lieu les 3 et 4 Décembre 2015 à Sousse sous le thème

“Limite des programmes de sensibilisation antidopage au niveau des régions et moyens de les développer”



Les recommandations en étaient :

- ✓ Régler le statut juridique des coordinateurs régionaux de l'ANAD et renforcer leur implication dans la lutte contre le dopage en :
- ✓ Mettant en œuvre des communications et échanges d'information entre l'ANAD et les Commissariats Régionaux de la Jeunesse et des Sports dans la lutte antidopage.
- ✓ Faisant participer les instances de la jeunesse dans les activités de prévention telle que la réalisation de spots publicitaires
- ✓ S'engageant (ANAD) à fournir une référence académique pour les professeurs de sport pour l'année scolaire et universitaire 2016-2017.



Au niveau International

Organisation Régionale Anti Dopage ORAD Afrique Zone 1

Cette Organisation Régionale couvre Cinq pays africains : la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Lybie et la Mauritanie, sa présidence est attribuée en Octobre 2012 au Maroc et siège à Rabat.

Depuis la fondation de cette ORAD Afrique Zone 1, la Tunisie s'est engagée à consolider sa collaboration avec tous les pays membres pour lutter contre le dopage en Afrique du Nord. Sa participation effective à toutes les réunions et formations organisée par cette instance et sa réponse dans les délais impératifs (questionnaires d'évaluation des pays membres à une ORAD), ont fait de la Tunisie un partenaire incontournable.

Membre du Conseil de l'ORAD Afrique Zone I, la Tunisie a accueilli, les 4 et 5 Novembre 2015 la réunion du conseil ainsi que la formation des membres du comité de la gestion des résultats (CGR) de l'ORAD Afrique Zone I.



Agence Mondiale Antidopage "AMA"

L'AMA est par excellence le 1^{er} partenaire mondial de l'ANAD dans l'antidopage. Signataire du code mondial antidopage dans le sport, la Tunisie représentée par l'ANAD, reconnaît et applique les principes énoncés par ce code et les standards internationaux. Aussi, la Tunisie paye une cotisation annuelle à L'AMA.

D'autre part, le règlement intérieur de l'ANAD est annuellement révisé pour s'aligner celui de l'AMA et être reconnu.

Un rapport général des activités de l'ANAD est annuellement soumis à l'AMA.

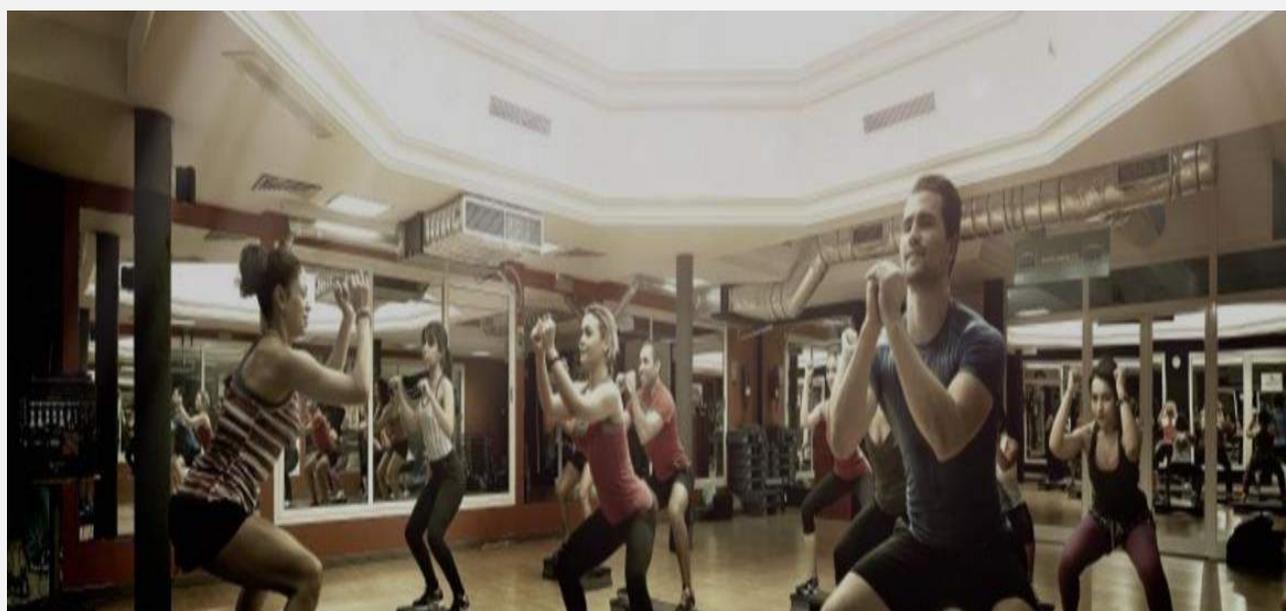
UNESCO

La Tunisie a été représentée par le Directeur Général de l'ANAD à la Conférence des Parties concernant la Convention Internationale contre le dopage dans le sport les 29 et 30 Octobre 2015 (Cinquième session)

Au titre du Fonds pour l'Elimination du Dopage dans le Sport et dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage, l'UNESCO a approuvé en 2014 une allocation financière de **13.000 \$** à l'ANAD pour la mise en œuvre du projet "**les espaces sportifs privés : un nouveau champ d'action dans la lutte contre les conduites dopantes**". Ainsi, l'ANAD se trouve à son 4^{ème} projet national de lutte antidopage dans le sport.

Pour ce projet de recherche sociale, l'ANAD avait lancé en 2015, la 1^{ère} phase de ce projet qui consiste à l'établissement d'une base de données pour ces salles privées de sport partout dans le territoire tunisien et s'apprête à passer aux phases suivantes.

Un échantillonnage de **50 salles privées de sport** réparties partout en Tunisie, fera l'objet de cette recherche sociale.



Pour parvenir répondre à toutes ses vocations, le programme national de lutte contre le dopage doit donc :



Réviser régulièrement les textes pour les adapter aux nouvelles exigences et s'aligner à l'international

Adosser davantage, la décentralisation par l'organisation de :

- Journées ouvertes d'éducation et de sensibilisation au profit des jeunes de l'intérieur,
- Sessions de recyclage et/ou de formation des équipes de contrôle (ACD, Escortes et Vétérinaires) dans ces régions.

Opter pour le contrôle intelligent en visant les sports ciblés,

Lancer le passeport biologique en entamant au moins la formation de préleveurs de sang et trouver un Laboratoire d'Hématologie de préférence National, répondant aux normes internationalement reconnues pour les analyses du sang,

Appuyer les contrôles hors compétition pour les sportifs et aussi pour les chevaux de course

S'ouvrir sur les OAD et Organismes similaires dans le monde par la programmation et aussi l'accueil de manifestations scientifiques internationales permettant l'échange des idées et des expériences dans la lutte contre le dopage et les comportements similaires pour évoluer et mieux s'investir dans la recherche scientifique.

Missions à l'étranger

L'un des volets qui fait que l'ANAD soit perpétuellement ouverte sur l'international, est la participation effective de ses cadres, chacun dans sa spécialité, aux multiples réunions, séminaires et formations organisés par ses partenaires internationaux sous le thème de la promotion de la lutte contre le dopage dans le sport.

Récapitulatif des missions à l'étranger

<i>Participant</i>	<i>Evènement</i>	<i>Lieu et Date</i>
<i>Dr Halim Jebali Médecin Administrateur Général Directeur Général</i>	<i>5^{ème} Session du Congrès des Pays Membres de la Convention Internationale pour la lutte antidopage</i>	<i>Paris-France 29-30 Octobre 2015</i>
<i>Mme Besma Gacem Psychologue Principal Formation, Prévention et Etudes</i>	<i>Formation des Agents d'Education</i>	<i>Alger-Algérie 18-19 Mars 2015</i>
<i>Mme Héla Kouki Pharmacienne Santé Publique Contrôle et Inspection</i>	<i>Formation d'ACD pour le compte de l'ORAD Afrique Zone 1</i>	<i>Mauritanie Février 2015</i>
	<i>Séminaire annuel du Laboratoire du Dépistage du Dopage</i>	<i>Doha-Qatar 5-6 Mai 2015</i>
<i>Mr Sami Gherairi Administratif et Financier</i>	<i>Symposium de l'AMA pour les OAD</i>	<i>Lausanne - Suisse 24-26 Mars 2015</i>
<i>Mr Ben Fredj Mohamed Ali Manager en Sport</i>		



IV- PERSPECTIVES 2016

- ✱ Parvenir à finaliser les amendements des textes législatifs qui régissent les activités de contrôle du dopage humain et animal pour qu'ils soient appliqués comme il se doit en fonction des nouvelles exigences de l'exercice de ces activités.
- ✱ Ré-accréditation du Laboratoire National de Dépistage du Dopage :
l'ANAD se doit de soutenir tout projet de ré-accréditation du Laboratoire National de Dépistage du Dopage par un programme de contrôle rigoureux et des interventions de recommandation auprès de l'AMA, du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- ✱ Parvenir à "**ASSURER**" les missions de contrôle et motiver de ce fait, nos collaborateurs internationaux (OAD, ORAD...) à nous confier les contrôles en Tunisie et ailleurs. Une telle démarche consolidera d'avantage l'image de l'ANAD et contribuera à dynamiser ses ressources.
- ✱ Soutenir la décentralisation par la création dans un 1^{er} temps, d'Agences Antidopage Sectorielles pour s'approcher le mieux des jeunes et des équipes de contrôle antidopage
- ✱ Lutter contre le trafic des produits dopants par la reprise des réunions avec les Ministères acteurs (Santé Publique, Intérieur, Commerce, Finances...) pour redémarrer les procédures de conventions et amorcer cette inspection.
- ✱ Etablir une convention avec la Douane Tunisienne pour légitimer la demande d'avis technique de l'ANAD quant à la présence ou non de substance interdite dans les compléments alimentaires importés et étudier ensemble les meilleurs propositions pour une meilleure couverture.
- ✱ Œuvrer davantage pour promouvoir la lutte antidopage en Afrique du Nord et la collaboration avec les pays membre de l'ORAD Afrique du Nord Zone 1.
- ✱ Emporter les prochaines élections pour la présidence de l'ORAD Afrique du Nord Zone 1.

Pour aller plus loin

Dates importantes

1990

Début de la lutte contre le dopage en Tunisie.

2001

Accréditation du labo de Tunis par le CIO.

2002

Soumission avec plusieurs pays du Code Mondial Antidopage avec participation tunisienne active.

2003

- Tunisie membre du conseil fondateur de l'AMA*
- Adhésion de la Tunisie à la convention contre le dopage et à son protocole additionnel adopté par le Conseil de l'Europe.*

2008

Création de l'Agence Nationale Anti Dopage



الوكالة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات
AGENCE NATIONALE ANTIDOPAGE